



Commune de **Château-Thébaud**  
Communauté d'agglomération **Clisson,**  
**Sèvre & Maine**  
Canton de **Vertou-Vignoble**  
Arrondissement de **Nantes**  
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil  
municipal doit être composé : **23**  
Nombre de conseillers en exercice : **23**  
Nombre de conseillers qui assistaient à la  
séance : **20**

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU  
LUNDI 13 JANVIER 2020**

Le huit janvier deux mille vingt le Conseil Municipal a été  
convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le  
treize janvier deux mille vingt.

Le Maire,

Le treize janvier deux mille vingt à vingt heures, le Conseil  
Municipal légalement convoqué, conformément aux articles  
L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur  
Jean-Paul LOYER, Maire,

Procès-verbal affiché le 17 janvier 2020

Étaient présents :

M. Jean-Paul Loyer	Mme Lysiane Degosse	Mme Laurence Lehucher
Mme Jacqueline Levesque	M. Roger Tual	M. Pascal Lamy
M. Alain Blaise	M. Nicolas Touzeau	Mme Carine Mollat
Mme Valérie Lecornet	Mme Marine Sahraoui	M. Thierry Cochin
M. Jean-Luc Billet	Mme Sandrine Poiron	Mme Marie-Claire Moriceau
Mme Viviane Hermon	M. Patrick Gouraud	M. Christophe Prud'homme
M. Jean-Michel Boussonnière	M. Christophe Mathé	

Absents :

Mme Karine Delporte qui a remis un pouvoir à Mme Carine Mollat

M. Alain Gillardeau

M. David Bulteau

Secrétaire : Mme. Marine Sahraoui

**1 Finances : décision modificative n°4 au budget communal 2019**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative au budget principal,

Vu la délibération n°4 du conseil Municipal du 18 mars 2019 approuvant le budget primitif principal 2019,

Vu la délibération n°1 du conseil Municipal du 13 mai 2019 approuvant la décision modificative n°1 au budget primitif principal 2019,

Vu la délibération n°5 du conseil Municipal du 9 octobre 2019 approuvant la décision modificative n°2 au budget primitif principal 2019,

Vu la délibération n°1 du conseil Municipal du 13 décembre 2019 approuvant la décision modificative n°3 au budget primitif principal 2019,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont faits jours nécessitant d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés tout en respectant les équilibres du budget,

M. BOUSSONNIERE rappelle que le conseil municipal a délibéré le 14 octobre dernier en approuvant la DM2 du budget communal concernant la prise en charge des amortissements relatifs aux subventions d'équipement versées en 2018 à SYDELA pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'éclairage public communal.

Il s'avère que seul le montant de l'annuité doit être pris en compte et que l'équilibre budgétaire concernant cette opération d'ordre doit être effectué à l'intérieur de chaque section. Il est donc nécessaire de procéder à une rectification de ladite décision.

Il est proposé :

- d'annuler la délibération n° 5 : DM2 budget communal – Amortissement des travaux d'éclairage public 2018 ;

- de procéder à l'amortissement linéaire sans prorata temporis,
- de fixer la durée d'amortissement pour ces réalisations sur 30 ans,
- de prévoir au budget l'annuité de l'amortissement concerné aux comptes 6811 en dépense de fonctionnement et au compte 2804182 en recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**

- d'annuler la délibération n° 5 du 14 octobre 2019: DM2 budget communal – Amortissement des travaux d'éclairage public 2018 ;
- de procéder à l'amortissement linéaire sans prorata temporis,
- de fixer la durée d'amortissement pour ces réalisations sur 30 ans,
- de prévoir au budget l'annuité de l'amortissement concerné aux comptes 6811 en dépense de fonctionnement et au compte 2804182 en recette d'investissement.

➤ **APPROUVE** la décision modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement					
désignation		dépenses		Recettes	
Compte	Objet	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
6811	Dotations aux amortissements		1400		
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>		<b>1400</b>		
022	Dépenses imprévues	1400			
<b>TOTAL</b>		<b>1400</b>	<b>1400</b>		

Section d'investissement					
désignation		dépenses		Recettes	
Compte	Objet	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
2804182	Etat-Biens mobilier, matériel et études				1400
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>				<b>1400</b>
020	Dépenses imprévues		1400		
<b>TOTAL</b>			<b>1400</b>		<b>1400</b>

<b>2</b>	<b>Finances : autorisation d'engagement des dépenses d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2020</b>
----------	--

Vu l'article L 1612-1 et L 2121-29 du CGCT,

Vu l'article L 232-1 du code de juridictions financières,

Considérant que le vote du budget primitif est envisagé le 2 mars 2019 et que la préparation de celui-ci est à l'œuvre,

M. le Maire rappelle que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Aussi compte-tenu du montant des dépenses d'investissement en 2019, établi à

**1 912 831, 00€**, les dépenses d'investissement avant le vote du budget ne peuvent excéder **478 207, 75€**, comme suit :

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts en 2019 (BP+DM)	Montant maximum autorisé avant le vote du BP 2020
20 - Immobilisations incorporelles	143 196,00	35 799,00
21 - Immobilisation corporelles	385 254,00	96 313,50
23 - Immobilisations en cours	1 383 381,00	345 845,25
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00	250,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 912 831,00</b>	<b>478 207,75</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du plafond exposé ci-avant.
- **DIT** que l'assemblée sera informée des dépenses engagées dans ce cadre

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fin de réunion : 20 h 45

#### ➤ **Jugement du Tribunal administratif**

M le Maire informe que la requête introduite par des gens du voyage sédentarisés à l'encontre du PLU a été rejetée. Il regrette toutefois que les indemnités de procédures habituellement versées à la partie gagnante ont été écartées par le juge pour une raison « d'équité ». La défense de la commune aura couté 3 600€ TTC.

#### ➤ **Chantier Belvédère**

M. le Maire indique que le chantier avance bien avec le confortement de la falaise en cours. Il précise qu'il faudra prévoir un renforcement de la base de fondation des parkings qui s'est érodée.

Il propose aussi de prévoir sans tarder la mise en place d'un sanitaire public sur la place de l'Eglise en remplacement du WC sous l'église qui n'est plus aux normes.

#### ➤ **Chantiers divers**

-M. BILLET précise que le chantier de la rue du Prieuré sera terminé comme convenu début février (enrobés fin de mois).

-La ligne haute tension descendant Caffino et reliant Maisdon sera bientôt effacée par ENEDIS.

#### ➤ **Ordures ménagères**

Mme LEVESQUE regrette de faire savoir que la communauté d'agglomération va procéder à une augmentation des tarifs d'environ 10 % et supprimer la levée gratuite afin d'équilibrer le budget du service.

<b>SIGNATURES</b>
-------------------

	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Signatures</b>		<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Signatures</b>
M.	Jean-Paul Loyer		Mme	Sandrine Poiron	
Mme	Jacqueline Levesque		M.	Patrick Gouraud	
M.	Alain Blaise		Mme	Karine Delporte	
Mme	Valérie Lecornet		M.	Christophe Mathé	
M.	Jean-Luc Billet		Mme	Laurence Lehucher	
Mme	Viviane Hermon		M.	Pascal Lamy	
M.	Jean-Michel Boussonnière		Mme	Carine Mollat	
Mme	Lysiane Degosse		M.	Thierry Cochin	
M.	Roger Tual		Mme	Marie-Claire Moriceau	
M.	Nicolas Touzeau		M.	Christophe Prud'homme	
Mme	Marine Sahraoui		M.	David Bulteau	
M.	Alain Gillardeau				